

Avis du groupe Pour Une Communauté Écologiste et Sociale (PUCES) de la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine présenté dans le cadre de la concertation préalable du 13 mars au 24 avril 2023 inclus

Projet de réaménagement du site industriel de traitement d'ordures ménagères de Vaux-le-Pénil, le SMITOM-LOMBRIC

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Au contraire de ce qu'il faudrait faire si nous voulons éviter pollution et épuisement des ressources : réduire le nombre de déchets produits, la majorité communautaire s'entête dans un mode de gestion techno-industriel capitaliste des déchets qui profite aux grandes entreprises du secteur et prorroge le consumérisme.

En France, ce sont 7 entreprises qui se partagent la totalité des 126 incinérateurs. Les investissements qu'elles consentent, de plusieurs dizaines voire centaines de millions d'euros, en échange d'une délégation de service public, sont souvent surdimensionnés et nécessitent de fonctionner à flux tendus, 24h / 24h, toute l'année afin de garantir le profit attendu.

Aussi, avec la mise en oeuvre du tri sélectif et devant la réduction (encore timide) du nombre de déchets incinérés dans le périmètre de notre agglomération, la majorité a voté la possibilité de récupérer des déchets ailleurs. Aujourd'hui, 30 communes extérieures à notre agglomération y brûlent leurs déchets. C'est ainsi qu'on observe depuis 2018 une tendance à l'augmentation des tonnes de déchets incinérés (de 125 000 T/an environ à 161 497 T/an). D'où la contradiction qu'il y a à prétendre d'un côté s'engager dans une politique de réduction et de recyclage des déchets et, d'un autre côté, proposer d'équiper l'incinérateur du Tertre de Cherisy d'un troisième four. L'étude produite par le SMITOM prévoit d'ailleurs une augmentation de 53 000 T de déchets incinérés supplémentaires par an !

En réalité et nous venons de le démontrer, ces investissements freinent fortement les démarches de réduction et de recyclage des déchets. D'ailleurs, Le SMITOM n'a pas tenu ses objectifs de réduction des déchets. Ses politiques en la matière sont sous-dimensionnées et s'adressent uniquement aux individus, jamais aux entreprises. Et ce, alors même que la

communauté d'agglomération a fait le choix de développer sur notre territoire plusieurs entrepôts logistiques de distribution, grands producteurs de d'emballages.

L'incinération pollue

L'incinération est un mode de gestion des déchets polluant et non soutenable.

Pour commencer, 20 à 25% du tonnage entrant ressort sous forme de « mâchefers » (imbrûlés, incombustibles, cendres, etc.) et 3% sous forme de résidus d'épuration des fumées (REFIOM) résidus classés « dangereux ». Chaque année, l'incinération des déchets produit environ 3 millions de tonnes de mâchefers majoritairement écoulés sous forme de remblais routier, et 470 000 tonnes de REFIOM à éliminer en installations spécifiques (anciennes mines, décharges pour déchets dangereux).

Ensuite, les fumées d'incinération présentent un risque pour la santé humaine. Notre communauté d'agglomération en a déjà fait l'expérience douloureuse à Maincy où une quinzaine de personnes sont mortes, la plupart à cause de sarcomes des tissus mous et lymphomes malins non hodgkiniens, des pathologies rares mais typiques de la pollution liée aux incinérateurs. Rappelons que la communauté d'agglomération Melun Val de Seine a été condamnée le 6 mars 2018 par le tribunal correctionnel de Paris pour des délits de fonctionnement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) en violation des normes réglementaires et mise en danger manifestement délibérée de la vie d'autrui. C'est la première fois qu'un tribunal français reconnaît la dangerosité pour la santé humaine d'une pollution par l'incinération.

Si l'incinérateur du SMITOM-LOMBRIC a depuis été mis aux normes, ses fumées rejettent encore de la dioxine et des particules fines. Même très encadrée, l'incinération continue d'émettre des polluants et de contaminer les sols. Plusieurs études ont mis en évidence un risque plus élevé de cancer chez les individus résidant à proximité d'un incinérateur et dans la zone la plus exposée aux retombées. Dès les années 2000, l'équipe du Pr Viel évalue ce risque pour le cancer de type lymphome non hodgkinien à 2,3 fois plus élevé. Depuis 1998, la dangerosité des dioxines n'est plus contestée, elles sont classées parmi les 10 substances les plus toxiques connues. Le 22 mai 2001, la convention de Stockholm, ratifiée par 159 pays dont la France, a classé les dioxines parmi les 10 éléments chimiques les plus toxiques connus.

Enfin, une tonne de déchets incinérés émet entre 0,7 et 1,7 tonne de dioxyde de carbone (CO₂). Or nous savons que les émissions de CO₂ sont directement et principalement responsables de l'augmentation des températures moyennes à travers l'effet de serre. Nous savons que le réchauffement climatique a des conséquences néfastes voire catastrophiques sur les écosystèmes et sur nos sociétés. Par conséquent, s'il nous faut agir pour atténuer les conséquences du réchauffement climatique, il faut stopper les émissions de dioxyde de carbone à la source. La construction d'un troisième four d'incinération par la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine représenterait l'exact opposé de ce qu'il faudrait faire pour préserver les conditions naturelles et sociales de la vie humaine sur terre.

Cerise sur le gâteau, l'extension du périmètre du site du tertre de Chérisy sur une parcelle boisée classée sur environ 7 000 m² engendrerait la destruction de plusieurs centaines d'arbres.

Le seul déchet valorisé est un déchet recyclé ou réparé

Consciente de ces contradictions, la Communauté d'agglomération Melun-Val de Seine et le SMITOM-LOMBRIC met en oeuvre un marketing offensif. Au mot incinérateur elle préfère la périphrase « unité de valorisation énergétique », à l'évocation des pollutions et des dangers pour la santé, elle préfère celle de la « maîtrise des coûts », enfin plutôt que d'évoquer la responsabilité de l'incinération dans l'effet de serre, elle vend l'illusion de notre « indépendance énergétique ».

Un seul chiffre suffit à montrer toute la supercherie de ce discours : il suffirait d'isoler les bâtiments collectifs de notre agglomération pour économiser la moitié de l'énergie consommée pour nous chauffer, sans déchet brûlé, sans pollution supplémentaire et créant des emplois ! Pour toutes ces raisons, nous considérons que l'incinération est une fuite en avant technologique dangereuse pour la santé qui encourage le modèle consumériste, pollue notre environnement et aggrave l'effet de serre.

Le budget prévu pour le projet de réaménagement du site industriel de traitement d'ordures ménagères de Vaux-le-Pénil, le SMITOM-LOMBRIC serait bien mieux employé à la mise en oeuvre d'une véritable politique du zéro déchet qui s'appuie sur trois leviers essentiels : la réduction, le recyclage et la Réparation. Une telle politique permettrait d'éviter d'envoyer 75 % de déchets recyclables ou compostables à l'incinérateur, créerait de nombreux emplois supplémentaires en plus de préserver des ressources naturelles précieuses.

Pour finir réduire nos déchets, c'est plus globalement, lutter contre un système productiviste et consumériste à l'origine des crises sociale et écologique, et entamer, à partir des déchets, la réorientation et la restructuration nécessaire de notre économie pour répondre enfin au défi climatique.

Bénédicte Monville
Présidente du groupe PUCES
Conseillère communautaire de Melun

Vincent Benoist
Conseiller communautaire de
Dammarié-Les-Lys

Julien Guérin
Conseiller communautaire de
Vaux-Le-Pénil

Arnaud Saint-Martin
Conseiller communautaire de Melun